

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [christine ouellette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/11bca667490f67516830f9ec>

Date d'obtention : 2024-03-07 20:50:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la victime.

Évaluer l'incident avec la grille d'évaluation du protocole sexto. En commençant par l'auteur du signalement, la victime et les autres personnes impliquées dans l'incident.

Vérifier l'information auprès de la victime et des témoins.

Confisquer les appareils cellulaires afin de s'assurer qu'il n'y aura pas d'échanges de matériel. Ce sont les policiers qui leur remettront leur téléphone.

Dépendamment de la nature de l'événement et des intentions de l'instigateur, continuer le protocole d'évaluation sexto avec ce dernier, ou confisquer son téléphone et aviser les policiers. (Malveillant ou non)

En tout temps, toujours aviser les policiers à la fin de l'intervention.

Toujours faire les rencontres individuellement avec chaque élève pour protéger la confidentialité.

Mettre en place un suivi pour la jeune victime.

Aviser les parents de l'intervention.

Aviser la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours prendre au sérieux une déclaration d'un élève quant à la possibilité d'une situation de sexto.

Ne pas juger les élèves qui font partie de l'intervention. La confidentialité est primordiale. Prendre le temps de bien faire les évaluations afin de bien cerner la situation. Toujours être bienveillant avec chacun des élèves rencontrés. En profiter pour faire de la sensibilisation en ce qui concerne les sexto et les conséquences criminelles qui peuvent en découler. Bien différencier une intention impulsive ou malveillante car le reste de la procédure sera différente.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Prendre au sérieux la divulgation d'un événement de sexto sans laisser l'émotivité prendre le dessus.
S'en tenir au fait grâce à l'évaluation du protocole . Ne pas juger la victime qui a envoyé des photos d'elle et l'instigateur qui n'était pas malveillant mais ignorant des conséquences et/ou des lois .
Sensibiliser les jeunes à propos des sexto sans les juger .